



Colonie St-Laurent

AUTORISATIONS PARENTALES 2024

Autorisation de sorties

En cas de sorties, les responsables légaux autorisent leur(s) enfant(s) à participer aux éventuelles sorties à pieds et en bus/cars organisées par l'équipe d'animation.

Autorisation de soins

En cas de besoin, les deux responsables de l'infirmierie du camp (comprenant un responsable du camp) peuvent être amenés à donner des soins à votre(vos) enfant(s) selon la liste ci-dessous :

Nom	Forme	Emploi
Arnica	granulés	choc, anti-inflammatoire
Arnigel Boiron	gel	choc, anti-inflammatoire
Bepanthen+	pommade	contre les irritations de la peau
Carbolevure	capsules	diarrhées aiguës, normalise la flore intestinale
Dafalgan 500	comprimés effervescents	contre les douleurs et la fièvre
Mebucaïne	comprimés à sucer	maux de gorge
Merfen	solution aqueuse	Désinfectant
Quiétude-Boiron	sirop homéopathique	nervosité passagère, troubles mineurs sommeil
Similasan	gouttes	irritations oculaires, yeux secs
Vaseline	crème	pour les lèvres et la peau sèche
Similasan	solution par voie cutanée	piqûres d'insectes

Vous pourrez bien évidemment être informés des soins reçus par votre enfant en fin de camp.

En cas de maux ou blessures plus graves :

- L'un des responsables du camp contactera sans tarder les parents par téléphone.
- L'un des responsables du camp est autorisé à amener votre enfant chez le médecin ou à l'hôpital, ou à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).
- Si une maladie persiste et est contagieuse, les parents, après contact téléphonique avec les responsables du camp, viendront chercher leur enfant directement au chalet.





Pour les autres traitements médicaux spécifiques à votre enfant, il est impératif de les noter **sur la fiche d'inscription**. Le ou les traitements devront être remis aux responsables le premier jour, au départ du car, accompagnés d'une annotation indiquant :

- le nom et prénom de votre enfant
- le nom du médicament
- la posologie exacte
- et la durée du traitement.

Ces médicaments ne doivent absolument pas se trouver dans la valise ou la trousse de toilette de votre enfant.

Si un traitement devait survenir entre l'inscription et le départ en camp, nous vous demanderons de contacter au plus vite les responsables du camp.

En signant la fiche d'inscription pour l'un des séjours 2024, vous déclarez être en accord avec les informations se trouvant sur ce document.